CABINET **MOUNIR SOUISSI**
D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

AUDIT | TAX | ADVISORY

FONDATION VITALAIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mai 2025

SOMMAIRE

	Libellé	Page
1	**Rapport général du Commissaire aux comptes**	**3**
2	**États financiers**	**7**
2.1	État de la situation financière	8
2.2	État des produits et charges	9
2.3	État des flux de trésorerie	10
2.4	Notes aux états financiers	11

MOUNIR **SOUISSI**
EXPERT COMPTABLE
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

74, Avenue Saleh Ben Youssef
El Menzeh IX, 1013 Tunis, Tunisie
MF: 1145110N/A/P/000
Identifiant RNE: 1145110N

Fondation Vitalait
Rapport général du Commissaire aux comptes
ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux adhérents de la Fondation Vitalait,

Aux membres du Comité Exécutif de la Fondation Vitalait

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre l'assemblée générale du 20/07/2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Vitalait («l'association»), qui comprennent l'état de situation financière au 31 décembre 2024, l'état des produits et charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

L'état de la situation financière annexé au présent rapport totalise un montant de 561 594 dinars et fait ressortir un déficit de 148 186 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

En raison des différences d'approches et d'objectifs entre un audit et un contrôle fiscal ou de sécurité sociale, nous n'apportons ici aucune assurance raisonnable à l'égard de la situation fiscale et sociale de l'association.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de l'association. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de l'association de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

- A ce titre, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport financier et moral établi par votre Bureau Exécutif. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport financier et moral sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui sont les suivants : Le registre des membres; Le registre des délibérations des organes de direction de l'association; Le registre des activités et des projets; Le registre des dons et subventions.

Efficacité du système de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Fondation Vitalait. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction de l'association.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion.

Fait à Tunis, le 15 Mai 2025.

Le Commissaire aux comptes.

MOUNIR SOUISSI * Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie * EXPERT COMPTABLE

Mounir Souissi
Expert-Comptable.
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

FONDATION VITALAIT

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

État de la situation financière

	(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	Note	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	ACTIFS			
AC1	Liquidités et équivalents de liquidités		165 180	504 209
AC2	Placements et autres actifs financiers		-	-
AC3	Autres actifs courants		287 000	-
AC4	Créances et comptes rattachés		-	-
AC5	Stocks de fournitures et autres approvisionnements		25 912	14 209
AC6	Autres actifs non courants		-	-
AC7	Immobilisations financières		-	-
AC8	Immobilisations corporelles nettes		83 502	82 122
AC9	Immobilisations incorporelles nettes		-	-
	TOTAL DES ACTIFS		**561 594**	**600 540**
	PASSIFS ET ACTIFS NETS			
	PASSIFS			
PA1	Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA2	Autres passifs courants		228 953	119 713
PA3	Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
PA4	Autres passifs non courants		-	-
PA5	Emprunts		-	-
PA6	Autres passifs non courants		-	-
PA7	Emprunts		-	-
	Total des passifs nets		**228 953**	**119 713**
	ACTIFS NETS			
AN1	Dotations		-	-
AN2	Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN3	Subventions d'investissement		-	-
AN4	Autres actifs nets		-	-
AN5	Réserves		-	-
AN6	Excédents ou déficits reportés		439 238	137 042
AN7	Excédents ou déficits de l'exercice		(148 186)	302 196
AN8	Modifications comptables		41 588	41 588
AN9	**Total des actifs nets**		**332 641**	**480 826**
	TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		**561 594**	**600 540**

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)

État des produits et charges

	(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	Notes	2 024	2 023
	Produits			
PR1	Cotisations des adhérents		-	3 000
PR2	Revenus des activités et manifestations		-	-
PR3	Subventions de fonctionnement		917 000	1 165 000
PR4	Apports non monétaires		-	-
PR5	Autres Apports		-	-
PR6	Produits des placements		-	-
PR7	Quote-part des subventions inscrites aux produits de l'exercice		-	-
PR8	Autres gains		-	-
	Total des produits		**917 000**	**1 168 000**
	Charges			
CH1	Achats consommés de fournitures et approvisionnements		(1 979)	5 337
CH2	Charges de personnel		87 188	72 498
CH3	Dotations aux amortissements et aux provisions		35 710	16 925
CH4	Autres charges courantes		944 123	770 360
CH5	Charges financières nettes		143	684
CH6	Autres pertes		-	-
	Total des charges		**1 065 186**	**865 804**
	Excédent (Déficit) de l'exercice		**(148 186)**	**302 196**

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)

État des flux de trésorerie

	(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	**Exercice clos le 31 décembre 2024**	**Exercice clos le 31 décembre 2023**
	Flux de Trésorerie liés aux activités courantes		
F1	Encaissement des cotisations des adhérents	-	3 000
F2	Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
F3	Encaissement des subventions de fonctionnement	660 000	1 195 182
F4	Encaissement d'autres revenus et apports	-	-
F5	Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-	-
F6	Décaissement des rémunérations versées au personnel	(52 679)	(50 477)
F7	Autres décaissements des activités courantes	(946 349)	(719 862)
	Flux de trésorerie affectés aux activités courantes	**(339 029)**	**427 843**
	Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement		
F8	Décaissement sur acquisition d'immob. incorporelles et corporelles	-	(48 759)
F9	Encaissement sur cession d'immob. incorporelles et corporelles	-	-
F10	Encaissements/cession d'immobilisations financières	-	-
F11	Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**-**	**(48 759)**
	Flux de Trésorerie liés aux activités de financement		
F12	Encaissement des dotations	-	-
F13	Encaissement des subventions d'investissement	-	-
F14	Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
F15	Encaissement provenant des emprunts	-	-
F16	Décaissement suite au remboursement d'emprunts	-	-
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**-**	**-**
F17	**Variation de Trésorerie**	**(339 029)**	**379 084**
F18	Trésorerie au début de l'exercice	504 209	125 124
F19	Trésorerie à la clôture de l'exercice	165 180	504 209

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)

Notes aux états financiers

1. Présentation de la fondation

La Fondaion Vitalait est une association de droit tunisien crée le 28 décembre 2018. Elle a pour objectif l'amélioration des conditions de travail et le revenu des producteurs du lait en vue de pérenniser leurs activités au sein de la filière laitière. A cet effet la Fondation intervient sur quatre axes à savoir :

- Nutrition animale ;
- Bâtiment d'élevage - le bien-être animal ;
- Génétique et renouvèlement de cheptel ;
- La formation technique.

La Fondation Vitalait est régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, par ses statuts et par son règlement interne.

La Fondation Vitalait est dirigée par un Bureau Exécutif composé des membres suivants:

Président	: Mr. Ali Klebi ;
Vice-président	: Mr. Moez Klebi
Trésorier	: Mr. Sofiène Ben Hmida
Secrétaire Général	: Mr. Radhouane Ben Brahim
Secrétaire Général Adjoint	: Mme Fethia Karoui
Membres	: Mr. Salem Dahmane
	: Mr. Adel Ammar
	: Mr. Salah Chikha
	: Mr. Salah Belhaj

2. Unité monétaire et date d'arrêté

Les états financiers de la Fondation Vitalait sont libellés en dinars tunisien et arrêtés au 31 décembre de chaque année.

3. Référentiel comptable

3.1. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers de la Fondation Vitalait sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la Fondation Vitalait sont en conformité avec la norme comptable tunisienne « NCT 45 » relative aux associations partis politiques.

Il est à rappeler que, le Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations prévoit la tenue de comptabilité des associations conformément au

système comptable des entreprises prévu par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

3.2. Unité monétaire

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien.

3.3. Date d'arrêté

La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre.

4. Principales règles et méthodes comptables appliquées

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence de méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation Vitalait pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

- Cotisations des adhérents et leur renouvellement : Les revenus relatifs aux cotisations des adhérents sont pris en compte en résultat conformément aux règles prévues par la Norme Comptable 3 relative aux revenus ;
- Les subventions de fonctionnement sont prises en compte en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés ;
- Liquidités et équivalents de liquidités : Ils sont constitués des comptes bancaires ouvert auprès de la Banque « UIB » et de la petite caisse.

5. Notes détaillées

5.1. État de la situation financière

AC1 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 165 180 dinars contre 504 209 dinars au 31 décembre 2023. Ces valeurs se détaillent comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Variation
Banque UIB - Compte spéciale SUISSE	38 922	105 059	(66 137)
Banque UIB - Compte d'exploitation Vitalait	122 870	398 388	(275 518)
Caisse	3 388	762	2 626
Total	**165 180**	**504 209**	**(66 137)**

AC8 : Immobilisations corporelles nettes

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 83 502 dinars contre 82 122 dinars au 31 décembre 2023. Ces valeurs se détaillent comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Variation
Matériels de transport	111 000	96 000	15 000
Équipements de bureau	8 125	3 270	4 855
Matériels informatiques	7 840	2 541	5 299
Immobilisations corporelles	**126 965**	**101 811**	**25 154**
Amort. sur Matériels de transport	(37 208)	(17 908)	(19 300)
Amort. sur Équipements de bureau	(3 430)	(1 002)	(2 428)
Amort. sur Matériels informatiques	(2 825)	(778)	(2 046)
Amortissements sur immobilisations corporelles	**(43 463)**	**(19 689)**	**(23 774)**
Immobilisations corporelles nettes	**83 502**	**82 122**	**1 380**

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements se présente comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisition et Régularisation	Cession Mise en rebut	Valeur brute au 31/12/2024	Amort au 31/12/2023	Dotation 2024	Reprise 2024	Amort au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023
Matériels de transport	96 000	15 000	-	111 000	17 908	19 300	-	37 208	73 792	78 092
Équipements de bureau	3 270	4 854	-	8 125	1 002	2 428	-	3 430	4 694	2 267
Matériels Informatiques	2 541	5 299	-	7 840	778	2 046	-	2 825	5 015	1 763
Total	**101 811**	**25 153**	**-**	**126 965**	**19 689**	**23 774**	**-**	**43 463**	**83 502**	**82 122**

PA02 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 228 953 dinars contre 119 713 dinars au 31 décembre 2023. Ces valeurs se détaillent comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Variation
Personnels: rémunérations dues	8 822	3 308	5 513
Personnels: Provision pour congés payés	9 923	9 993	(70)
État: retenues à la source	2 775	2 288	487
État: autres impôts et taxes	-	93	(93)
CNSS	6 146	6 168	(22)
Chèques en circulation	78 432	39 621	38 812
Charges à payer	122 855	58 242	64 612
Total	**228 953**	**119 713**	**109 240**

AN09 : Actifs nets

Les actifs nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 332 641 dinars contre 480 826 dinars au 31 décembre 2023. Ces valeurs se détaillent comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	Excédents ou déficits reportés	Excédents ou déficits de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2023	137 042	302 196	41 588	**480 826**
Apports reçus à titre de dotations				-
Apports reçus affectés à des immobilisations				-
Subventions d'investissement reçus				-
Résorption des apports affectés à des immobilisations				-
Résorptions des subventions d'investissement				-
Autres actifs nets				-
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent	302 196	(302 196)		-
Excédent ou déficit de l'exercice		(148 186)		**(148 186)**
Modifications comptables				-
Solde au 31/12/2024	**439 238**	**(148 186)**	**41 588**	**332 641**

5.2. État des produits et charges

PR03 : Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement totalisent 917 000 dinars en 2024 contre 1 165 000 dinars en 2023. Ces valeurs se détaillent comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	2024	2023	Variation	En%
Subvention Vitalait	570 000	925 000	(355 000)	-38%
Subvention Coopération Suisse	347 000	240 000	107 000	45%
Total	**917 000**	**1 165 000**	**(248 000)**	**-21%**

CH02 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 87 188 dinars en 2024 contre 72 498 dinars en 2023. Ces valeurs se détaillent comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	2024	2023	Variation	En%
Salaires et indemnités	74 947	58 554	16 392	28%
Charges sociales	12 312	9 999	2 313	23%
Provision pour congés payés	(70)	3 945	(4 015)	-102%
Total	**87 188**	**72 498**	**14 690**	**20%**

CH03 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 35 710 dinars en 2024 contre 16 925 dinars en 2023. Ces valeurs se détaillent comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	2024	2023	Variation	En%
Dotations aux amortissements	35 710	16 925	18 784	111%
Total	**35 710**	**16 925**	**18 784**	**111%**

CH04 : Autres charges courantes

Les autres charges courantes totalisent 944 123 dinars en 2024 contre 770 360 dinars en 2023. Ces valeurs se détaillent comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	2024	2023	Variation	En%
Dons - Foins et Semences de LUZERNE	63 816	78 085	(14 269)	-18%
Dons - Abreuvoirs métalliques	5 002	4 001	1 001	25%
Dons - Achats petits matériels d'élevage	-	20 018	(20 018)	-100%
Dons - Aménagements d'étable	12 107	8 211	3 896	47%
Dons - Compléments minéraux et outils	3 204	6 760	(3 556)	-53%
Dons - Espaces de traitement	5 152	-	5 152	-
Dons - Ombrières vaches	48 016	41 612	6 404	15%
Dons - Pulpes des betteraves	7 946	14 407	(6 462)	-45%
Dons : Foins d'avoine	87 005	-	87 005	-
Dons : familles, Associations, autres	173 530	144 393	29 137	20%
Dons : Foins Ray gras	11 182	-	11 182	-
Dons : Panneaux photovoltaïque	60 094	-	60 094	-
Dons des GENISSES	67 750	42 750	25 000	58%
Dons: Entretien machine à traire	32 661	-	32 661	-
Dons: Équipements d'irrigation	12 743	-	12 743	-
Dons: Matériels d'affouragement	3 827	-	3 827	-
Dons: Unité Biogaz	3 664	-	3 664	-
Dons : Aménagement local froid	25 500	1 500	24 000	1600%
Dons : RTS	90 441	237 730	(147 289)	-62%
Dons : Diagnostic de gestation	4 431	34 620	(30 189)	-87%
Frais de mission et déplacements	38 794	23 848	14 946	63%
Autres frais bancaires	1 215	-	1 215	-
Honoraires	46 878	42 139	4 738	11%
Autres achats ordinaires	2 624	-	2 624	-
Entretien et réparation	25 166	22 128	3 038	14%
Prime d'assurance	-	1 771	(1 771)	-100%
Publicités et relations publiques	5 900	250	5 650	2260%
Autres pertes	8	3	5	162%
État : impôts et taxes	1 886	1 214	672	55%
Étude et formation	103 581	44 920	58 660	131%
Total	**944 123**	**770 360**	**173 763**	**23%**

5.3. État des flux de trésorerie

F19 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

La trésorerie à la clôture de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2024 à 165 180 dinars contre 504 209 dinars au 31 décembre 2023. Ces valeurs se détaillent comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Variation
Banque UIB - Compte spéciale SUISSE	38 922	105 059	(66 137)
Banque UIB - Compte d'exploitation Vitalait	122 870	398 388	(275 518)
Caisse	3 388	762	2 626
Total	**165 180**	**504 209**	**(66 137)**

6. Évènements postérieurs

Les présents états financiers ont été préparés par le comité de direction de la Fondation Vitalait en date du 15 Mai 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

CABINET **MOUNIR SOUISSI**
D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

AUDIT | TAX | ADVISORY